

CONSEIL COMMUNAL 3
LE LYCEE, PEYLANNE, PLUME LA POULE

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 05 OCTOBRE 2020

Madame CHADEBOST, Présidente du Conseil communal, accueille les conseillers et les remercie de s'impliquer dans la vie de leur collectivité. Elle précise qu'elle est accompagnée des services de la ville et des élus de secteur, Mr PENE et Mr LAROSE.

Ces derniers ne font pas parti du Conseil, ni ne prennent part aux décisions de celui-ci. Leur présence a pour but de faire le lien avec les services de la ville sur les dysfonctionnements ou problèmes éventuels que pourraient faire remonter les Conseillers.

Elle reprecise le périmètre du secteur qui compte environ 10 000 habitants.

Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque conseiller présent de se présenter et de faire part de ses motivations et ambitions au sein du conseil.

Mme CHADEBOST propose la nomination d'un secrétaire de réunion afin de prendre note des discussions. Monsieur LAPLACE se propose. Il lui sera donc envoyé le projet de compte-rendu pour relecture avant diffusion à tous.

Pour information, il est précisé que 77 personnes avaient postulé pour intégrer le collège habitants. Seulement 10 ont été tirées au sort (5 femmes et 5 hommes). Pour tenir compte du nombre important de postulants et de leur volonté de participer, il a été décidé, pour l'ensemble des Conseils, de les consulter, associer, solliciter et informer sur tous les travaux et sujets abordés par le Conseil communal dont ils dépendent.

Mme CHADEBOST précise que le Conseil communal a pour but d'aborder et de travailler sur les sujets d'aménagements et d'animations du territoire. Tous les projets d'envergures que la municipalité souhaitera développer dans l'avenir seront abordés en conseil. Celui-ci apportera son regard et fera remonter des propositions ou des suggestions. Le conseil traitera des projets structurants de demain. Les sujets abordés tiendront compte notamment des spécificités du territoire. Ainsi il est envisageable de travailler sur les aménagements de voirie notamment autour du futur centre hospitalier bagatelle (notamment rue F. Sévène) c'est une attente forte de beaucoup de conseillers.

Mme CHADEBOST dit que les propos de chaque réunion seront synthétisés dans un compte-rendu, qui sera adressé à tous les membres et qui sera visible également sur le site internet de la ville.

Les Conseils communaux sont créés pour 2 ans et ont aussi la mission d'élaborer les futures règles et modalités de fonctionnement de ces instances. Ce travail amènera les 4 conseils communaux à travailler chacun sur ce sujet puis à partager leurs propositions pour produire une trame commune. Leurs propositions doivent être présentées lors des assises de la participation qui doivent se dérouler en fin d'année 2022.

Distribution à chacun de la charte des Conseils Communaux votée par délibération n° 25 du Conseil municipal le 06 juillet dernier.

Lors de la prochaine séance, le conseil définira son règlement intérieur qui précisera son mode de fonctionnement, mais l'objectif de la réunion d'aujourd'hui, au-delà de faire connaissance, est de déterminer la composition du 3e collège. C'est aux conseillers de déterminer la composition de celui-ci au vu des candidatures qui ont été déposées.

Après examen des candidatures, les conseillers décident de proposer aux associations ci-après de siéger au conseil :

- 1 le, Centre Social bagatelle ;
- 2 l'association la Fringalerie ;
- 3 le Comité de quartier Peylanne ;
- 4 le Comité de quartier plume la poule ;
- 5 l'association de défense du quartier béthanie ;
- 6 l'Amicale des locataires de Michel Montaigne ;
- 7 l'Amicale de la Sainte famille ;
- 8 la Crèche les cabrioles ;
- 9 L'association la Cravate solidaire ;
- 10 l'association des parents d'élèves de l'école Paul Lapie « la Pie qui chante. »

Ces 10 associations constituent le collège des « Forces Vives » du conseil, et leurs représentants seront invités pour participer aux prochaines séances.

Les conseillers communaux ont souhaité la présence d'associations œuvrant pour le développement social ou impliquées dans la vie de leur quartier dont l'activité est visible par les habitants.

Cependant, il est également retenu le principe que des associations pourront, lorsqu'elles en feront la demande, venir présenter leurs activités et être reçues par le conseil communal.

Le règlement intérieur qui sera prochainement abordé devra faire apparaître cet élément ainsi que les règles spécifiques à son activité. De même, il est retenu le principe d'engager une réflexion sur la possibilité d'ouvrir le conseil communal aux jeunes et notamment aux étudiants très présents sur le périmètre.

Enfin, le service Participation Citoyenne se tient à la disposition des conseillers communaux pour répondre à leurs questions et enregistrer les sujets qu'ils souhaitent aborder en conseil communal. Il sera leur interlocuteur privilégié tout au long de leur mandat.

La réunion se termine à 20h00, la prochaine sera vraisemblablement au début du mois de novembre.

Il est précisé à la demande d'un conseiller que les réunions débuteront à l'heure de la convocation même s'il y a des retardataires.